



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 21 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 octobre 2015 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

| | | |
|--------------------|-------------|-------------------------------|
| Jacques Madore | préfet | Saint-Malo (M) |
| Johnny Pizar | maire | Barnston-Ouest (M) |
| Guylaine Blouin | conseillère | Coaticook (V) |
| Bernard Vanasse | maire | Compton (M) |
| Martin Saindon | maire | Dixville (M) |
| Richard Belleville | maire | East Hereford (M) |
| Réjean Masson | maire | Martinville (M) |
| Gérard Duteau | maire | Saint-Herménégilde (M) |
| Benoît Roy | conseiller | Saint-Malo (M) |
| Henri Pariseau | maire | Saint-Venant-de-Paquette (M) |
| Bernard Marion | maire | Sainte-Edwidge-de-Clifton (C) |
| Gilbert Ferland | maire | Stanstead-Est (M) |
| Nathalie Dupuis | mairesse | Waterville (V) |

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 16 septembre 2015
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.2.2 Acti-Sports- Demande au fonds Tillotson
 - 4.2.3 Gestion contractuelle – Vidange des installations septiques
 - 4.2.3.1 Ouverture des soumissions et conformité
 - 4.2.3.2 Coût connexe
 - 4.2.3.3 Octroi du contrat
 - 4.2.4 Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2) – Modification de la résolution CM2015-03-78 (Demande d'aide financière pour 2015)
 - 4.2.5 PDZA
 - 4.2.5.1 Convention d'aide financière – Signature
 - 4.2.5.2 Ouverture de poste
 - 4.2.6 FDT – Priorités d'intervention (de financement)

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
- 5.4 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook
- 5.5 Amélioration de l'habitat – Programmes d'adaptation de domicile
- 5.6 Prévision budgétaire 2016 – Régie de récupération de l'Estrie
- 5.7 État comparatif au 30 septembre 2015
- 5.8 Travaux de cours d'eau

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.34 (Arbrisseaux)
- 6.2 Transport collectif – Entente avec Acti-Bus
- 6.3 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.35 (ZI Microbrasserie)
- 6.4 Règlement d'abattage d'arbres
- 6.5 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.5.1 Résolution proposée par la TME
 - 6.5.2 Signature – Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts
- 6.6 Avis de conformité – Ville de Coaticook – Règlement n° 6-1-50 (2015) modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (ZI Microbrasserie) **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (Arbrisseaux)
- 8.2 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (ZI Microbrasserie)
- 8.3 Règlement concernant la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.4 Règlement instituant un Comité régional de développement économique au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Journée de réflexion des élus - Ratification
- 9.2 Acte de cession à l'adjudicataire – Lot 2 129 499 cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke – Ville de Waterville
- 9.3 Participation au programme Changer d'air (2016)

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 19 octobre 2015
- 10.2 Comité Familles et Aînés du 14 septembre 2015
- 10.3 Comité de gestion de l'eau du 20 octobre 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 19 octobre 2015
 - 11.1.1 Ville de Coaticook – Demande de soutien financier et technique pour la réalisation de travaux de prévention ou d'atténuation – Ruisseau Pratt
 - 11.1.2 MRC de Marguerite-D'Youville – Projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme
 - 11.1.3 Municipalité de Grand-Remous – Application des règlements municipaux
- 11.2 Comité de gestion de l'eau du 20 octobre 2015
 - 11.2.1 Modification de la zone inondable du secteur nord de la rivière Coaticook
 - 11.2.2 Demande de modification du schéma d'aménagement – Municipalité de Saint-Herménégilde – Secteur de la rivière Noire

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Clôture de la saison touristique estivale 2015
- 12.3 Maison de la famille – L'intimidation chez les jeunes
- 12.4 UPA – Maintien de l'agent agroalimentaire
- 12.5 Acte de servitude - Compton
- 12.6 Lancement du guide Être aidant, pas si évident!
- 12.7 Invitation du Président de la FQM

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Bulletin Contact – FQM
 - 13.4.1.1 du 21 septembre 2015
 - 13.4.1.2 du 14 octobre 2015
 - 13.4.2 Statistiques de la ligne Aide Abus Aînés
 - 13.4.3 Atelier sur le budget
 - 13.4.4 Élections

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Le directeur général Dominick Faucher ainsi que la directrice des finances Chantal Charest sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Gaétane Germain, ancienne propriétaire riveraine du ruisseau Pratt au centre-ville de Coaticook souhaite s'adresser aux membres du conseil de la MRC de Coaticook. Elle indique que la problématique du ruisseau Pratt est maintenant un enjeu fédéral et que le ministère de la Sécurité publique surveille de près le dossier. Elle informe les élus qu'ils ne peuvent ignorer la problématique et que l'historique qui leur a été divulgué est erroné. Le préfet, Monsieur Jacques Madore lui rappelle que la responsabilité de la MRC est de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et que les travaux effectués présentement le sont en conformité avec des plans signés et scellés par des ingénieurs.

CM2015-10-222

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guyline Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2015-10-223

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 septembre 2015 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 septembre 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|---|---|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Le directeur général informe le conseil que le nouveau PIIRL de la MRC doit toujours être modifié pour satisfaire le ministère des Transports. BPR-Infrastructures Inc. travaille sur de nouvelles modifications suite au refus du MTQ d'un projet de PIIRL d'une autre cliente de BPR. Le calcul coût/bénéfice par chemin devra tenir compte de l'achalandage sur ces chemins par rapport au reste du réseau prioritaire. Le dépôt du nouveau PIIRL est attendu fin octobre pour une nouvelle adoption lors du conseil de novembre. Un rappel est donné quant à la date limite du 31 décembre 2015, pour soumettre une demande d'aide financière et que le programme est doté d'une enveloppe de 40,4 M \$.

4.2.2 ACTISPORTS – DEMANDE AU FONDS TILLOTSON

La demande d'aide financière d'Acti-Sports adressée à la New Hampshire Charitable Foundation a été refusée. Le budget devra être revu avant l'ouverture d'un poste de coordonnateur.

4.2.3 GESTION CONTRACTUELLE – VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

4.2.3.1 OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET CONFORMITÉ

Aux termes de la résolution CM2015-06-157, un processus d'appel d'offres public fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* et ainsi, la MRC de Coaticook a requis des soumissions pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour les municipalités de la MRC de Coaticook (à l'exclusion de Compton). Une seule offre fut déposée et analysée, soit celle de Beauregard Fosses septiques Ltée. Le procès-verbal d'ouverture des offres préparé par la greffière est soumis aux membres du conseil de la MRC de Coaticook attestant la conformité de l'offre reçue.

4.2.3.2 COÛT CONNEXE

La MRC a adopté, le 19 août 2015, le règlement 2-313 concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour les municipalités de la MRC de Coaticook (à l'exclusion de Compton) suite à l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le service proposé par la MRC est un «clé en main» au niveau de la vidange, le transport, le traitement, mais aussi la planification, les communications, l'administration, la gestion des plaintes et l'embauche d'un travailleur saisonnier. La direction générale présente les coûts connexes s'ajoutant au coût obtenu pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques aux termes de l'appel d'offres public.

CM2015-10-224

4.2.3.3 OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le règlement n° 2-311 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Coaticook adopté le 17 juin 2015 dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à la municipalisation de la collecte des boues de fosses septiques ;

ATTENDU le règlement n° 2-313 concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton adopté le 19 août 2015 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a requis des soumissions pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour les municipalités de la MRC de Coaticook (à l'exclusion de Compton) ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-06-157, le processus d'appel d'offres public pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU que puisque l'évaluation sommaire pour un contrat de 4 ans pour ce type de service, selon l'évaluation du nombre de fosses septiques sur le territoire à desservir était de plus de 100 000 \$, l'offre fut publiée sur le site du SE@O, fournisseur reconnu ;

ATTENDU qu'aux termes du processus une seule offre fut reçue et analysée quant à sa conformité ;

ATTENDU que le conseil a pris en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues préparé par la greffière et confirmant la conformité de l'offre déposée par Beaugard Fosses septiques Ltée ;

ATTENDU que l'offre contient également une option de renouvellement pour une période additionnelle de 2 ans qui pourra être exercée par la MRC ;

ATTENDU que le conseil a également pris en compte le coût connexe associé à un service «clé en main» présenté par la direction générale ;

ATTENDU les dispositions du *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. c. Q-2, r.22) ;

ATTENDU que depuis le début du projet, l'économie de coût en lien avec un regroupement était l'un des arguments pouvant faire en sorte que le projet aille de l'avant ou non ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adjuger le contrat du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour les municipalités de la MRC de Coaticook (à l'exclusion de Compton) au seul fournisseur ayant déposé une offre conforme, soit Beauregard Fosses septiques Ltée au coût avant toutes taxes de 136,39 \$ par unité régulière (moins de 5 m³) vidangée sur une période de 2 ans, pour une évaluation de 2 877 fosses potentielles pour l'ensemble du territoire à l'exclusion de Compton ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 212 641 \$ pour 2016 et de 199 324 \$ pour 2017 ou un total de 411 965 \$ pour les 2 premières années (possibilité de 2 877 fosses à un coût unitaire de 136,39 \$ avant toutes taxes, vidangée chacune 2 fois pendant la durée initiale du contrat de 4 ans (2016-2019), pour un coût total avant toutes taxes de 784 788,06 \$) dans la nouvelle catégorie de fonctions à être créée «*Fosses septiques, Hygiène du milieu – matières résiduelles, Contrat de collecte*» à cet effet ;
- ▶ d'évaluer la participation et la pertinence de maintenir cette collecte pour les années subséquentes, selon les termes de l'offre déposée et de renouveler le contrat au prix soumis pour les années 2020 et 2021 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires ainsi générés (en facturant selon l'utilisation aux municipalités locales) aux dépenses de la même catégorie de fonctions, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ d'autoriser le paiement des dépenses, sur réception des honoraires, selon les termes prévus au devis, et ce jusqu'à la fin du contrat et de son renouvellement, s'il y a lieu.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|---|---|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-225

4.2.4 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (VOLET 2) – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2015-03-78 (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2015)

ATTENDU qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural afin d'avoir accès au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif, volet 2* ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport collectif sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la MRC a déclaré compétence relativement au transport en commun en matière de transport collectif et de transport adapté sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook aux termes du règlement 2-312 (2015) adopté le 17 juin dernier ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-03-78, une demande d'aide financière a été adressée au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif, volet 2* pour l'année 2015, pour un montant de 125 000 \$;

ATTENDU que les déplacements sont supérieurs aux prévisions de l'époque, puisque de nouveaux services ont été développés et mis en place au cours de 2015 ;

ATTENDU que l'aide financière accordée dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif volet 2* pourrait atteindre 200 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la demande d'aide financière et la résolution CM2015-03-78 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2015-03-78 et ainsi elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre les services de transport collectif régional depuis 1999 et qu'elle appuie financièrement Acti-Bus de la région de Coaticook ;

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural afin d'avoir accès au *Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2* ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport collectif sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que de nouveaux services ont été créés et que plus de 30 000 déplacements seront effectués au cours de l'année 2015 ;

ATTENDU les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, volet 2 (transport collectif régional) qui prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) peut varier selon le nombre de transport effectué, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ pour l'année 2015 ;

ATTENDU que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional ;

ATTENDU que la contribution monétaire de la MRC pour l'année 2015, pour le transport collectif est de 29 000 \$;

ATTENDU que la contribution estimée des usagers est de 72 000 \$ pour la même période, pour un total de 101 000 \$;

ATTENDU que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est donc admissible à une aide jusqu'à concurrence de 200 000 \$ en vertu des critères du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif, volet 2* pour l'année 2015, pour un montant de 200 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2015 ;
- ▶ de réinvestir tout surplus accumulé dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes ;
- ▶ de remettre le montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

4.2.5 PDZA

CM2015-10-226

4.2.5.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - SIGNATURE

ATTENDU que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles ;

ATTENDU que le PDZA repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles et est réalisé en concertation avec les acteurs du milieu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région, dont le schéma d'aménagement et de développement, le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), etc. ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière au MAPAQ pour la réalisation d'un PDZA et que cette demande a reçu l'approbation du ministère ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition de convention d'aide financière pour la conception du PDZA de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet à signer la convention d'aide financière pour la conception du PDZA de la MRC de Coaticook avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que la MRC bénéficie d'une aide financière maximale de 40 000 \$.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-227

4.2.5.2 OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à l'embauche d'une ressource pour la réalisation du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le poste serait d'une durée de 18 mois et associé à la classe D au niveau de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU les demandes répétées du CIARC pour l'implication de la MRC au niveau de l'incubateur d'entreprises maraîchères ;

ATTENDU que suite à une évaluation, un bloc d'environ 5h à 7h/semaine pourrait satisfaire les besoins présents de l'organisme et les aider à atteindre l'autonomie d'ici 3 ans ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidature pour la réalisation du Plan de développement de la zone agricole, poste d'une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à mettre de l'avant le processus d'embauche et à négocier les conditions d'embauche du candidat qui sera retenu, l'engagement et la rémunération du candidat retenu devant faire l'objet d'une résolution du comité administratif ou du conseil de la MRC ;
- ▶ de réserver à même le 35 heures/semaine du candidat retenu, un bloc équivalent à environ 5 à 7 heures/semaines pour un soutien au CIARC au niveau de l'incubateur d'entreprises maraîchères, et ce pour une période de 18 mois ;
- ▶ de réévaluer les besoins du CIARC à la fin de cette période ;
- ▶ d'informer le CIARC de la teneur de la présente résolution.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-10-228

4.2.6 FDT- PRIORITÉS D'INTERVENTION (DE FINANCEMENT)

ATTENDU que le Pacte fiscal transitoire 2015, signé le 5 novembre 2014, entre le gouvernement et les représentants municipaux, annonce la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale, au cœur de laquelle se trouvent les MRC ;

ATTENDU qu'il fut convenu que les modalités du programme reposeraient sur des principes de souplesse et d'autonomie qui permettraient aux municipalités régionales de comté (MRC) de réaliser des projets sur leur territoire en lien avec le développement économique régional, la concertation, l'aménagement et la ruralité ;

ATTENDU que le Fonds de développement des territoires (FDT) fut créé afin de supporter les MRC dans le développement de leur territoire ;

ATTENDU que la MRC a procédé à la signature de l'entente relative au Fonds de développement des territoires et ainsi le FDT de la MRC de Coaticook est doté d'une enveloppe de 614 027 \$:

ATTENDU que conformément avec les articles 4 et 9 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC de Coaticook doit cibler les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2015-2016, au regard des enjeux qui sont importants pour l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition de priorités d'intervention du FDT de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter conformément avec les articles 4 et 9 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires signée par la MRC, eu égard au Fonds de développement des territoires de la MRC de Coaticook les priorités d'interventions suivantes :

- a) La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC :
 - i. Répondre aux besoins des municipalités de la MRC en révisant le schéma d'aménagement et les outils de planification afin de mieux les soutenir dans leurs projets de développement, structurant pour leur développement local et régional ;
 - ii. Poursuivre le soutien proactif et innovant de tout projet en lien avec la gestion de l'eau et la protection de l'environnement ;
 - iii. Mettre en œuvre le PGMR de la MRC de Coaticook.

- b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (dans les domaines social, culturel, touristique, environnemental) :
 - i. Organiser la promotion touristique de la région, l'accueil des touristes et le développement de stratégies afin de faire circuler les touristes dans la région ;
 - ii. Offrir une expertise en développement de loisir aux municipalités et soutenir le développement de l'organisme Acti-Sport ;
 - iii. Avec les municipalités locales, assurer le développement culturel de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- iv. Soutenir techniquement les municipalités locales dans l'application de la réglementation en lien avec l'abattage d'arbre.
- c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise :
 - i. Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises, que ce soit dans les secteurs industriel, commercial, agricole, agroalimentaire, etc. ;
 - ii. Continuer la gestion des différents fonds dédiés à l'entrepreneuriat (FLI et FLS) ;
 - iii. Offrir un soutien financier aux nouveaux entrepreneurs et entreprises d'économie sociale par des programmes spécifiques ;
- d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, sentiers cyclables, transport collectif :
 - i. Création du fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC), lequel remplace le pacte rural. Ce fond sera offert à tout organisme à but non lucratif, municipalités ou coopératives de solidarité pour soutenir des projets structurants à l'échelle locale, territoriale ou régionale et ayant des impacts concrets pour le territoire de la MRC de Coaticook.
- e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement. La MRC n'a pas prévu de mesures associées à ce volet, compte tenu du court délai pour la mise en œuvre de ce volet ;
- f) Le soutien au développement rural, dans le territoire de la MRC, soit les 12 municipalités :
 - i. Assurer la continuité du transport collectif ;
 - ii. Soutenir le développement, l'animation et de la promotion des activités des communautés locales de la MRC de Coaticook.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 278 653,88 \$ payés au 21 octobre 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2015-10-229

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 47 072,26 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 47 072,26 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA
DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour les mois de septembre, comme ici au long reproduit.

CM2015-10-230

5.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Aménagement*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Développement économique*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Évaluation*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Plans et règlements*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires entre divers postes au sein même de la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Aménagement*», pour un montant total de 16 100 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | <u>Augmentation</u> | <u>Diminution</u> |
|------------------------------------------------|---------------------------|--------------|---------------------|-------------------|
| Hygiène du milieu – Eau et égout | Rémunération | 02 41001 140 | | 5 000 |
| Administration générale – autres dépenses | Information & promotion | 02 19001 341 | 2500 | |
| Administration générale – autres dépenses | Services informatiques | 02 19001 414 | 1 600 | |
| Administration générale – autres dépenses | Information et promotions | 02 19001 341 | 2400 | |
| Administration générale – gestion du personnel | Formation déplacement | 02 16001 310 | | 1 600 |
| Administration générale – autres dépenses | Alimentation | 02 19001 610 | 100 | |
| Administration générale – autres dépenses | Huile | 02 19001 632 | | 2 500 |
| Administration générale – autres dépenses | Fournitures | 02 19001 670 | 2 000 | |
| Administration générale – autres dépenses | Entretien du photocopieur | 02 19101 517 | 500 | |
| Administration générale – autres dépenses | Services professionnels | 02 19301 520 | | 7 000 |
| Administration générale – autres dépenses | Entretien édifice | 02 19601 520 | 7 000 | |

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Sécurité Publique*», pour un montant total de 700 \$, de la façon suivante :

| | | | <u>Augmentation</u> | <u>Diminution</u> |
|-------------------|----------------------------------|--------------|---------------------|-------------------|
| Sécurité publique | Services prof. (conciergerie SQ) | 02 19016 410 | | 700 |
| Sécurité publique | Rémunération - concierge | 02 13016 140 | 600 | |
| Sécurité publique | Cotisation employeur - concierge | 02 13016 200 | 100 | |

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Développement économique*», pour un montant total de 57 050 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

| | | | <u>Augmentation</u> | <u>Diminution</u> |
|----------------------|-------------------------------|--------------|---------------------|-------------------|
| Promotion économique | Rémunération | 02 62000 140 | | 38 950 |
| Promotion économique | Cotisation employeur | 02 62000 200 | 25 900 | |
| Promotion économique | Avantages sociaux | 02 62000 280 | 13 050 | |
| Promotion économique | Contribution CLD | 02 19001 341 | | 18 100 |
| Promotion économique | Messagerie | 02 62000 331 | 2 500 | |
| Promotion économique | Vérification | 02 62000 413 | 9 100 | |
| Promotion économique | Services informatiques | 02 62000 414 | 1 200 | |
| Promotion économique | Frais de déménagement | 02 62000 529 | 4 600 | |
| Promotion économique | Frais de fourniture de bureau | 02 62000 670 | 700 | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Évaluation*» pour un montant total de 900 \$, de la façon suivante :

| | | | <u>Augmentation</u> | <u>Diminution</u> |
|------------|---------------------|--------------|---------------------|-------------------|
| Évaluation | Contrat évaluateurs | 02 15005 419 | 900 | |
| Évaluation | Fournitures | 02 15005 419 | | 700 |
| Évaluation | Entretien logiciel | 02 15005 414 | | 200 |

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Plan et règlements*» pour un montant total de 700 \$, de la façon suivante :

| | | | <u>Augmentation</u> | <u>Diminution</u> |
|---------------------|----------------------------|--------------|---------------------|-------------------|
| Plan et règlements | Déplacements formation | 02 16006 310 | 100 | |
| Plans et règlements | Formation | 02 16006 454 | | 100 |
| Plans et règlements | Information / publications | 02 61006 341 | 600 | |
| Plans et règlements | Déplacements | 02 61006 310 | | 600 |

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*» pour un montant total de 1 900 \$, de la façon suivante :

| | | | <u>Augmentation</u> | <u>Diminution</u> |
|-------------------|--------------|--------------|---------------------|-------------------|
| Agents de loisirs | Rémunération | 02 70198 140 | 1900 | |
| Agent de loisirs | Déplacements | 02 70198 310 | | 1500 |
| Agent de loisirs | Formation | 02 16008 454 | | 400 |

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-10-231

5.4 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le second appel de projets de 2015, pour un montant total de 84 925 \$ d'aide financière, dont 60 100 \$ ou 71 % pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les projets retenus pour le second appel de projets de 2015, pour un montant total de 84 925 \$ d'aide financière, soient :

| Organisme | Projet | Municipalité | Aide financière |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| Camp Massawippi - Centre Mackay | Achat de jeu pour camp de répit | Ayer's Cliff | 1 000 \$ |
| Ayer's Cliff Home and School Association | Achat d'équipement et jeux | Ayer's Cliff | 4 000 \$ |
| Nourri-Source Coaticook | Achat de tire-lait | COA | 1 500 \$ |
| Centre communautaire Élie-Carrier | Repas et loisirs thérapeutiques pour ainé(e)s | COA | 6 110 \$ |
| Cafétéria St-Luc de Barnston (École) | Achat d'un réfrigérateur | COA | 3 000 \$ |
| Association des personnes handicapées MRC Coaticook | 38 sorties aux quilles et transport | COA | 5 000 \$ |
| Maison des jeunes de Coaticook | Achat du programme Pro Tools 12 et matériel pour enregistrer | COA | 1 500 \$ |
| CFQ Fermières St-Edmond | Achat de matériaux pour la confection des doudous pour personnes hospitalisées | COA | 800 \$ |
| Harmonie de Coaticook | Achat et réparation d'instruments de musique | COA | 5 000 \$ |
| Bibliothèque Françoise-Maurice Coaticook | Achat d'ordinateurs | COA | 2 000 \$ |
| 5 ^e groupe Scout MRC Coaticook | Admission au zoo la nuit pour groupe | COA | 2 000 \$ |
| Club de course à pied de l'École Gendreau | Achat gilets pour club course à pied | COA | 300 \$ |
| CAB de la MRC de Coaticook | Achat d'un congélateur | COA | 3 500 \$ |
| Collège Rivier | Achat d'un minibus | COA | 5 000 \$ |
| École Primaire Gendreau | Matériaux pour construire une scène pour spectacles | COA | 1 200 \$ |
| Club Patinage Artistique Coaticook | Coûts d'inscription | COA | 5 000 \$ |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| Organisme | Projet | Municipalité | Aide financière |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Municipalité de Compton | Achat de modules de jeux, bancs, tables à pique-nique pour le parc du Hameau | COM | 5 000 \$ |
| Municipalité de Dixville | Achat des matériaux pour remplacer les bandes (côtés) de la patinoire | DIX | 5 000 \$ |
| Dixville Home Foundation | Droits d'entrée et lunch pour sortie de groupe à l'Aquarium | DIX | 1 000 \$ |
| Club de Soccer Lennoxville | Achat d'équipement (chandails, filets, etc.) | Lennoxville | 525 \$ |
| Alexander Galt Scholarship Fund | Bourses 2015 : 4 x 500 \$ (Health Care, Medicine or Business) | Lennoxville | 2 000 \$ |
| Lennoxville Vocational Training Center - Student help fund | Assistance pour besoins urgents (nourriture et essence) | Lennoxville | 2 000 \$ |
| Dr. W.J. Klinck Foundation | Assistance aux personnes âgées incapable de payer la totalité des frais et des soins à Grace & Connaught Homes | Lennoxville et North Hatley | 10 000 \$ |
| Wark Teenage Softball League | Achat d'équipement de softball pour 6 équipes d'ados | Huntingville | 2 000 \$ |
| Stanstead Historical Society / Colby Curtis Museum | Transport de groupe en autobus à la Mansur School | Stanstead | 500 \$ |
| Junior Golf program Dufferin Heights Golf Club | Achat de bâtons junior, tapis et filets | Stanstead | 2 800 \$ |
| Municipalité de Ste-Edwidge | Achat des matériaux pour remplacer les bandes (côtés) de la patinoire | STEE | 5 000 \$ |
| Comité Résidents MRC Coaticook (CHLSD) | Achat de boîtes musicales, bonbons et couvertures en peluche | COA | 2 000 \$ |
| Maison des jeunes Waterville | Achat d'un sac d'entraînement et support | WAT | 190 \$ |
| Total | | | 84 925 \$ |

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-232

5.5 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - PROGRAMMES D'ADAPTATION DE DOMICILE

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1222594 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION



CM2015-10-233

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE

ATTENDU que les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2016 aux termes de la résolution R.T.R. 2015-824-00 de la séance du conseil d'administration de la Régie ;

ATTENDU que cette résolution fait état du maintien d'une quote-part à 7,00 \$/porte pour l'année 2016 ;

ATTENDU que cette résolution fait également état d'une appropriation de surplus d'un montant de 1 954 311 \$;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte lesdites prévisions budgétaires et en font leurs comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'établissement d'une quote-part à 7.00 \$/porte pour l'année 2016 et les prévisions budgétaires 2016 de la Régie de récupération de l'Estrie, telles que présentées par la résolution R.T.R. 2015-824-00 ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-234

5.7 ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2015

ATTENDU que conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) le conseil prend en compte une estimation des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2015 dans les différentes catégories de fonctions présentées par la directrice des finances et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter l'estimation des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2015 dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-235

5.8 TRAVAUX DE COURS D'EAU

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 9803 25 8929 à Compton ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette portion du cours d'eau Perreault est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 2-180 (2001) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont également été effectués sur la propriété immatriculée 0010 18 2340 à Compton ;

ATTENDU que cette portion du cours d'eau Perreault est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-027 (2014) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 4 471,67 \$ pour la propriété immatriculée 9803 25 8929 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 4 083,23 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 18 026,87 \$ pour la propriété immatriculée 0010 18 2340 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 16 460,94 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|-----------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|--------------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

CM2015-10-236

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.34 (ARBRISSEAUX)

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.34 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.34 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité de Compton devra modifier ses outils d'urbanisme (règlement de permis et certificats et règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)) spécifiquement pour le lot 3 432 458 (du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke). Lesdits outils devront au minimum contenir les dispositions afin de rencontrer les objectifs suivants :

- Prévoir des normes associées à l'intégration des nouvelles constructions (bâtiments accessoires, aires d'entreposage, etc.) afin d'assurer un minimum de contraintes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- Prévoir des normes d'agrandissement d'usage ne dépassant jamais la superficie du lot existant en date d'entrée en vigueur du règlement 6-23.34 ;
- Prévoir des normes d'agrandissement du bâtiment principal ne dépassant jamais 30 % ;
- Confirmer que l'usage proposé assure avec son milieu d'insertion un niveau de compatibilité équivalent ou supérieur à celui de l'usage précédent. Cette compatibilité devra être évaluée minimalement selon les critères suivants :
 1. fonctionnalité et sécurité eu égard à son milieu d'insertion (accès, sécurité, circulation, etc.) ;
 2. niveau d'inconvénients en matière de voisinage (intégration visuelle, affichage, bruit, bien-être général des personnes, etc.) ;
 3. la pression exercée sur le milieu agricole.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

6.2 TRANSPORT COLLECTIF – ENTENTE AVEC ACTI-BUS

Point reporté à une session ultérieure du conseil de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-10-237

6.3 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.35 (ZI MICROBRASSERIE)

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.35 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.35 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier ses outils d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles délimitations de la zone inondable de faible courant.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|---|---|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

6.4 RÈGLEMENTATION D'ABATTAGE D'ARBRES

Le directeur général informe les membres du conseil qu'en vertu de l'article 79.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le «conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, régir ou restreindre sur tout ou partie du territoire de la municipalité régionale de comté la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.» ou la réglementation peut également être à l'intérieur du schéma d'aménagement et traduite dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales pour être opposable aux citoyens, comme c'est présentement le cas à la MRC. La seconde option nécessite alors une entente intermunicipale pour l'application de la réglementation par un inspecteur régional. Les membres du conseil souhaitent conserver la réglementation applicable à l'abattage ou la plantation d'arbres à l'intérieur du schéma d'aménagement.

6.5 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CM2015-10-238

6.5.1 RÉOLUTION PROPOSÉE PAR LA TME

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie a été interpellée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la signature, par les MRC intéressées de l'Estrie, de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

ATTENDU que le projet d'entente a été analysé par la TME et que les explications pertinentes à sa compréhension ont été obtenues ;

ATTENDU que le programme est accompagné d'une enveloppe de 242 222\$ servant à des interventions ciblées et à la gestion de la table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT), et que cette contribution peut également être utilisée pour l'administration des responsabilités de l'entente ;

ATTENDU que la TME recommande aux termes de la résolution 2015-09-30-05 :

- de confier la table GIRT et ses responsabilités aux trois MRC de l'Estrie ayant des territoires publics et l'administration de ce volet à la MRC du Granit ;
- d'utiliser une partie de l'enveloppe, soit 169 555 \$ pour des interventions ciblées :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- demander au Groupe de travail sur la production de bois et de l'aménagement durable des forêts en Estrie de déposer un plan d'action de la même durée que l'entente PADF, visant à augmenter la production forestière en Estrie, sur la durée de l'entente, avec les activités présentées distinctement par année dans les trois axes suivants d'intervention : sensibilisation, éducation forestière et acceptabilité sociale; recrutement et mobilisation des propriétaires forestiers et recrutement et formation de la main-d'œuvre ;
- ce plan devra décrire chacun des projets avec les objectifs visés, les indicateurs de performance, les partenaires impliqués, le montage financier et l'échéancier de réalisation ;
- à l'analyse de ce plan et des projets qu'il contiendra, la TME choisira les projets les plus porteurs à financer ;
- préserver une petite partie de l'enveloppe de 169 555 \$ pour des opportunités dans d'autres domaines, par exemple autour des produits forestiers non ligneux; cette partie serait également sous le même processus décisionnel; la TME établira annuellement la partie réservée à ces opportunités ;
- La TME est responsable de décider des orientations alternatives pour l'utilisation de l'enveloppe pour les interventions ciblées; une réévaluation devra être réalisée au moins annuellement; si un changement majeur survient, par exemple, le plan du groupe de travail est insatisfaisant ou l'enveloppe aurait avantage à être divisée par MRC pour des projets locaux, en tout ou en partie, les MRC doivent en être informées pour pouvoir exprimer une opinion le cas échéant ;
- de confier l'administration du volet interventions ciblé à la MRC du Granit ;
- de réserver un montant de 72 667 \$ par année et pour la durée de l'entente et de le verser à la MRC de Granit en contrepartie de l'administration du volet interventions ciblé ;
- de signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) telle que présentée.

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'approuver la résolution 2015-09-30-05 de la Table des MRC de l'Estrie et ainsi la MRC de Coaticook appuie chacune des recommandations de la TME contenues dans ladite résolution.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-239

6.5.2 SIGNATURE – ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie a été interpellée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la signature, par les MRC intéressées de l'Estrie, de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

ATTENDU que le projet d'entente a été analysé par la TME et que les explications pertinentes à sa compréhension ont été obtenues ;

ATTENDU que le programme est accompagné d'une enveloppe de 242 222\$ servant à des interventions ciblées et à la gestion de la table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT), et que cette contribution peut également être utilisée pour l'administration des responsabilités de l'entente ;

ATTENDU que la recommandation de la TME aux termes de la résolution 2015-09-30-05 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet à signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) telle qu'approuvée par la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-240

**6.6 AVIS DE CONFORMITÉ – VILLE DE COATICOOK –
RÈGLEMENT N° 6-1-50 (2015) MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA
PRODUCTION DE GRANULATS RECYCLÉS À TITRE
D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UNE CARRIÈRE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-1-50 (2015) modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste (urbaniste stagiaire) de la MRC de Coaticook, en date du 19 octobre 2015 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse

APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 6-1-50 (2015) modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 21 octobre 2015, quant audit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE (ZI MICROBRASSERIE)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin d'y inclure de nouvelles délimitations de la zone inondable de faible courant de la rivière Coaticook. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-10-241

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (ARRISSEAUX)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 septembre 2015 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 19 septembre 2015 et que personne ne s'est objectée ;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté le 16 septembre 2015 et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 16 septembre 2015 et de nouveau lors de la convocation du 21 octobre 2015 ;

ATTENDU que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre un usage autre qu'agricole dans un bâtiment connu comme l'ancienne école primaire Les Arbrisseaux (6288, route Louis S. St-Laurent à Compton) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-23.34 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.34 et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-242

8.2 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (ZI MICROBRASSERIE)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 21 octobre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 octobre 2015 ;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin d'y inclure de nouvelles délimitations de la zone inondable de faible courant de la rivière Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 23 novembre 2015, à 11h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook.
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.35 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-243

8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-316 (2015) - «Règlement ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook à l'exclusion de la municipalité de Compton», ayant pour objet de réglementer le service de vidange des fosses septiques sur le territoire de la MRC suite à l'acquisition de compétences par la MRC en matière de gestion des matières résiduelles le 19 août 2015 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 juin 2015 ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et les membres du conseil de la MRC la dispense de la lecture intégrale dudit règlement, puisqu'une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 21 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-316 (2015) - «*Règlement ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook à l'exclusion de la municipalité de Compton*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-316 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-10-244

8.4 RÈGLEMENT INSTITUANT UN COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SEIN DE LA MRC DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-315 (2015) - «*Règlement instituant un Comité régional de développement économique au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement*», ayant pour objet de créer un Comité régional de développement économique afin d'affirmer l'importance que la MRC accorde au développement économique sur son territoire malgré l'abolition du CLD et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 avril 2015 ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et les membres du conseil de la MRC la dispense de la lecture intégrale dudit règlement, puisqu'une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 21 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-315 (2015) - «*Règlement instituant un Comité régional de développement économique au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-315 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

CM2015-10-245

9.1 JOURNÉE DE RÉFLEXION DES ÉLUS – RATIFICATION

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC de Coaticook ont tenu leur journée de réflexion annuelle, le 29 septembre dernier ;

ATTENDU que certains sujets abordés ont un impact certain sur le budget, 2016 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un tableau résumant les sujets abordés lors de la journée de réflexion et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de ratifier les décisions et orientations prises lors de la journée de réflexion annuelle du 29 septembre 2015, soient :

| Sujet | Décision (s) |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds de développement territorial (FDT) | <p>FDT de base : se baser sur la composition du FDT pour la proportion de financement opérations courantes vs projets</p> <p>Résiduel du FDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonification du Pacte rural de 84 820 \$ (an 2 appels de projets régionaux) • Enveloppe discrétionnaire de 30 000 \$ réservée à même le FDR (pour les organismes auparavant financés par la CRÉ-Estrie) <p>Surplus du CLD : justifier dans les postes de dépenses courantes de l'année et bonification des outils financiers, s'il y a lieu</p> <p>Surplus de la liquidation de la CRÉ-Estrie non budgétés</p> |
| Organisation des loisirs | <p>Entente de développement en loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coaticook souhaite 7 heures de plus • Compton se positionnera dans les prochains jours (possibilité de demande additionnelle) • Réorganisation du ratio local/régional possible <p>Acti-Sports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attente de la réponse de Tillotson • Ajout d'une 2^e ressource en loisir gérée par la MRC afin de soutenir adéquatement Acti-Sports (nombre d'heures à valider selon les besoins au niveau de l'entente de développement en loisir) • Possibilité de financement à même le FDR |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| Sujet | Décision (s) |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bureau d'accueil touristique | <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement des heures d'ouverture (même total) • Contribution MRC : 15 000 \$ • Projet de mise à niveau des équipements et outils numériques : 15 000 \$ financés par le FDR • Augmentation des revenus (partenaires financiers, publicité, etc.) • Mise à niveau du local – vérifier auprès du locateur (Ville de Coaticook) • Collection de roches : revoir l'intérêt • Possibilité de rendre l'endroit plus agréable (mettre à profit les artistes et artisans de la région) |
| Directeur général – Conditions salariales | <ul style="list-style-type: none"> • 3,5 % d'augmentation + IPC en janvier 2016 • Idem en 2017 |
| Budget avec RFU | Budget 2016 sera réparti sur la RFU et non la RF |
| Étude d'opportunité et de mise en commun des services incendie | <p>Maximiser la mise en commun lorsque souhaitable ou applicable</p> <p>Trop de projets disparates pour investir temps et énergie sur un regroupement unique</p> |
| Projet de 3 ans Attraction et rétention de la main d'œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et encourager le maintien des entreprises existantes sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Revisiter les politiques de nos programmes financiers pour les adapter aux besoins actuels des entreprises et favoriser ainsi l'accessibilité à nos programmes ; ○ Réaliser un salon de l'emploi annuel et une activité de reconnaissance aux entreprises ; ○ Effectuer une tournée industrielle pour identifier les besoins précis des entreprises ; ○ Réaliser une campagne promotionnelle concertée des industries de la MRC afin de valoriser les emplois journaliers ; ○ Élaborer un calendrier de formation annuelle offerte localement aux entreprises sur les thèmes correspondant à leurs intérêts ; ○ Favoriser les échanges entre les entrepreneurs en animant des activités de réseautage (midi-ressource, comité industrie, mentorat) ; ○ Supporter les travailleurs autonomes et contribuer à l'essor de leur entreprise ; ○ Aider les entreprises agroalimentaires à développer des nouveaux marchés et automatiser leur production ; • Favoriser la reconnaissance de la région comme un pôle d'excellence agroalimentaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'un plan d'action qui vise une gestion intégrée de la zone agricole (PDZA) ; ○ Mise en œuvre du plan d'action ; ○ Miser sur l'agroalimentaire comme pôle d'excellence pour la région ; • Améliorer et augmenter l'attractivité de la région auprès de la main-d'œuvre potentielle <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser un plan de communication et marketing afin de promouvoir la région et la doter d'une image de marque forte et le mettre en œuvre (outils promotionnels) ; |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| Sujet | Décision (s) |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer à des activités pour faire connaître la région (séjours exploratoires, salon de l'habitat, etc.) ; ○ Faire une campagne promotionnelle auprès des travailleurs de la MRC de Coaticook qui demeurent à l'extérieur ; ○ Appuyer et renforcer le développement de l'Industrie touristique, qui permet à la région de se démarquer ; <p>Advenant un refus complet ou partiel de la demande d'aide financière adressée à NHCF, le projet devra être retravaillé et au besoin, il y aura appropriation du surplus, augmentation des quotes-parts.</p> |
| Année de transition en développement économique - Bilan | <ul style="list-style-type: none"> • Revoir les politiques d'investissements de ces outils <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeune promoteur deviendrait Nouvel entrepreneur, plus flexible au niveau de l'âge ○ Éliminer le volet consolidation du fonds Économie sociale et diminuer la contribution maximale de 25 000\$ à 20 000\$ par projet • Intégration du FLS à la MRC • Créer un nouveau fonds axé sur l'amélioration de la productivité • Formule allégée au « mérite Estrien » pour un Gala annuel d'hommage aux nouveaux entrepreneurs • Maintenir le blitz de l'emploi annuellement <ul style="list-style-type: none"> ○ Le faire plus tôt dans l'année (avril) ○ Le faire plus près du centre-ville de Coaticook |
| Comités | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité consultatif en transport collectif • Création d'un comité consultatif en culture • Création d'un comité consultatif en développement économique • Ajouter 2 postes au comité action touristique pour des élus |

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2015-10-246

**9.2 ACTE DE CESSION À L'ADJUDICATAIRE - LOT
2 129 499 CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE -
VILLE DE WATERVILLE**

ATTENDU la demande de la Ville de Waterville à l'effet de leur céder un immeuble qui leur fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit le lot 2 129 499 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la Ville de Waterville, avec immeuble dessus construit portant le numéro civique 780, Promenade de Capelton ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean Talbot, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que la requérante acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, s'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi, le 12 novembre 2015 ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|---|---|
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-247

9.3 PARTICIPATION AU PROGRAMME CHANGEZ D’AIR (2016)

ATTENDU que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qui nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme ;

ATTENDU que l’édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGEZ D’AIR!» a connu un véritable succès ;

ATTENDU que l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l’intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGEZ D’AIR!» avec l’objectif de retirer ou de remplacer 1 500 vieux appareils de chauffage au bois ;

ATTENDU qu’une remise de 100 \$ dans le cas d’un retrait du vieil appareil de chauffage au bois et de 300 \$ dans le cas d’un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offertes aux participants du programme «CHANGEZ D’AIR!» ;

ATTENDU que le Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme ;

ATTENDU que la participation des municipalités est requise pour un montant de 125 \$ dans le cas d’un retrait d’un vieil appareil de chauffage au bois et de 150 \$ dans le cas d’un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1 ;

ATTENDU que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants ;

ATTENDU que d’autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d’éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l’incitatif monétaire du programme «CHANGEZ D’AIR!» ;

ATTENDU que l’AQLPA est le gestionnaire du programme «CHANGEZ D’AIR!» et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs ;

ATTENDU que le programme sera relancé le ou vers le 1^{er} mars 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la MRC de Coaticook participe au programme de retrait et de remplacement d'un vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1 dans le cadre du programme «CHANGEZ D'AIR!» jusqu'à concurrence de 20 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 3 000 \$;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 OCTOBRE 2015

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 19 octobre 2015

10.2 COMITÉ FAMILLES ET AÎNÉS DU 14 SEPTEMBRE 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité Familles et Aînés du 14 septembre 2015



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.3 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 20 OCTOBRE 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de gestion de l'eau du 20 octobre 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 OCTOBRE 2015

CM215-10-248

11.1.1 VILLE DE COATICOOK – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PRÉVENTION OU D'ATTÉNUATION – RUISSEAU PRATT

ATTENDU que la Ville de Coaticook sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de la Sécurité publique pour l'obtention d'un soutien financier et technique pour la réalisation de travaux de prévention ou d'atténuation des risques d'inondation dans le bassin versant du Ruisseau Pratt à Coaticook, plus particulièrement dans le secteur centre-ville dans le cadre de prévention de sinistre ;

ATTENDU que plusieurs bâtiments ont été inondés en avril 2011, janvier 2014 et juin 2015 tous situés dans le bassin versant du Ruisseau Pratt ;

ATTENDU que les dommages occasionnés par la fonte des neiges et les fortes pluies ont fragilisé les berges, des murs de soutènement ou de canalisation en sus des dommages causés aux bâtiments, terrains et infrastructures municipales ;

ATTENDU que la valeur foncière des propriétés affectées ou susceptibles d'être affectées est de plus de 31 M \$;

ATTENDU l'urgence d'agir pour la Ville de Coaticook ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 19 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Ville de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de la Sécurité publique pour l'obtention d'un soutien financier et technique pour la réalisation de travaux de prévention ou d'atténuation des risques d'inondation dans le bassin versant du Ruisseau Pratt à Coaticook, plus particulièrement dans le secteur centre-ville dans le cadre de prévention de sinistre.
- ▶ d'indiquer au ministre de la Sécurité publique l'importance et l'urgence de réaliser des travaux de prévention ou d'atténuation des risques d'inondation dans le bassin versant du Ruisseau Pratt à Coaticook, plus particulièrement dans le secteur centre-ville dans le cadre de prévention de sinistre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-249

11.1.2 MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – PROJET DE LOI 56 SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

ATTENDU que la MRC de Marguerite-D'Youville sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques pour qu'il modifie ce projet de loi afin d'exempter les municipalités régionales de comté ainsi que les organismes exerçant un mandat de développement économique et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi ;

ATTENDU que la Loi 28 qui fut adoptée en avril 2015 par le gouvernement du Québec et que celle-ci prévoit le rapatriement des pouvoirs de gouvernance en matière de développement local et régional dans les MRC ;

ATTENDU que le financement des MRC est constitué de fonds publics ;

ATTENDU l'importance d'établir un cadre législatif et réglementaire qui favorise le développement économique régional ;

ATTENDU que le maintien de l'attractivité régionale est indispensable à notre croissance économique ;

ATTENDU que l'agilité et la souplesse de nos rouages économiques sont des composantes essentielles à notre vitalité économique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un alourdissement des démarches bureaucratiques est de nature à freiner le développement économique et l'entrepreneuriat ;

ATTENDU que les projets à caractère économique comportent régulièrement des informations de nature confidentielle et stratégique ;

ATTENDU que le projet de loi portant le n° 56 sur la transparence en matière de lobbyisme a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques ;

ATTENDU que les municipalités régionales de comté deviendraient titulaires de charge publique au sens de ce projet de loi ;

ATTENDU que les communications entre les entreprises et le Département de développement économique de la MRC seraient considérablement alourdies par la mise en application de ce projet de loi ;

ATTENDU qu'au sein des entreprises, et particulièrement au sein des petites et moyennes entreprises, les ressources financières et humaines dédiées aux tâches bureaucratiques sont très limitées ;

ATTENDU que les organisations de développement économique, dont les MRC, ont besoin de flexibilité et de latitude pour mener à bien leur mandat ;

ATTENDU que les dirigeants et membres du personnel qui travaillent à la MRC sont tenus de respecter des codes d'éthique rigoureux ;

ATTENDU que la MRC regroupe, au sein de son Département de développement économique, des titulaires de charges publiques et des dirigeants d'entreprises ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 19 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Marguerite-D'Youville dans ses démarches auprès du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques pour qu'il modifie ce projet de loi afin d'exempter les municipalités régionales de comté ainsi que les organismes exerçant un mandat de développement économique et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-10-250

11.1.3 MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS - APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU que la municipalité de Grand-Remous sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès des ministères des Affaires municipales et l'Occupation du territoire, de la Justice Québec-Canada et de la Sécurité publique afin qu'ils soutiennent et appuient le monde municipal et prennent les mesures nécessaires afin que les Municipalités soient reconnues et puissent avoir accès aux informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction ou pour l'application des règlements municipaux ;

ATTENDU que les municipalités ont le pouvoir d'adopter des règlements municipaux ;

ATTENDU que les municipalités ont le devoir de faire respecter les règlements municipaux en vigueur sur leur territoire ;

ATTENDU que l'application de certains règlements nécessite l'obligation d'obtenir certaines informations détenues par des organismes gouvernementaux tels que la Société de l'assurance automobile du Québec-SAAQ et/ou la Sûreté du Québec ;

ATTENDU qu'en l'absence de ces informations, il devient difficile, voire même impossible, de faire respecter certains règlements lors d'infraction commise sur leur territoire ;

ATTENDU que les villes ayant leur propre service de police ont déjà accès à ces informations ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les municipalités devraient être reconnues au même titre que la Sûreté du Québec et ainsi permettre l'accès ou l'échange d'informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction dans le cadre de l'application des règlements municipaux ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 19 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la municipalité de Grand-Remous dans ses démarches auprès des ministères des Affaires municipales et l'Occupation du territoire, de la Justice Québec-Canada et de la Sécurité publique afin qu'ils soutiennent et appuient le monde municipal et prennent les mesures nécessaires afin que les municipalités soient reconnues et puissent avoir accès aux informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction ou pour l'application des règlements municipaux ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 20 OCTOBRE 2015



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**11.2.1 MODIFICATION DE LA ZONE INONDABLE DU
SECTEUR NORD DE LA RIVIÈRE COATICOOK**

La demande de la Ville de Coaticook de procéder à une modification de la zone inondable du secteur nord de la rivière Coaticook a été présentée au Comité de gestion de l'eau. Une modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC fut présentée au conseil de la MRC à cet effet. Elle devrait être adoptée en novembre 2015.

CM2015-10-251

**11.2.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT - MUNICIPALITÉ DE SAINT-
HERMÉNÉGILDE - SECTEUR DE LA RIVIÈRE NOIRE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Herménégilde par sa résolution 2015-09-08-15 demande à la MRC de modifier la zone inondable de la rivière Noire au Schéma d'aménagement révisé ;

ATTENDU que la demande concerne plus spécifiquement un tributaire de la rivière Noire situé dans le secteur du chemin Duchesneau à Saint-Herménégilde ;

ATTENDU que la zone inondable de grand courant de ce secteur fut déterminée à l'aide de la méthode du pinceau large lors de l'adoption du schéma d'aménagement révisé en 2000 ;

ATTENDU que la portion en amont de cette zone fait partie des 57 secteurs identifiés dans un projet d'ajustement de la zone inondable dans le cadre de la révision du schéma ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 20 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de refuser de faire droit à la demande de la municipalité de Saint-Herménégilde telle que présentée et de maintenir la nouvelle délimitation de la zone inondable de ce secteur déterminée dans le cadre du projet d'ajustement des zones inondables qui sera intégrée au nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de demander à la Municipalité de fournir à la MRC des informations supplémentaires au moyen d'une étude technique, si elle souhaite tout de même que la zone inondable de la Rivière Noire soit modifiée au-delà de la portion en amont de la rivière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 CLÔTURE DE LA SAISON TOURISTIQUE ESTIVALE 2015

La secrétaire dépose l'invitation de participer à la clôture de la saison touristique estivale 2015, le 3 novembre au King's Hall de Compton.

12.3 MAISON DE LA FAMILLE – L'INTIMIDATION CHEZ LES JEUNES

La secrétaire dépose l'invitation de la Maison de la Famille de participer à un atelier sur l'Intimidation chez les jeunes, le 27 octobre à la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.4 UPA – MAINTIEN DE L'AGENT AGROALIMENTAIRE

La secrétaire dépose une lettre du Syndicat local de l'UPA de Coaticook demandant, malgré une rigueur budgétaire, le maintien de l'agent de développement agroalimentaire, un poste entièrement dédié au développement agroalimentaire et agricole. La direction générale rappelle que le département de développement économique est disponible et compétent pour tout dossier de développement ou de mise en marché agroalimentaire et agricole.

CM2015-10-252

12.5 ACTE DE SERVITUDE - COMPTON

ATTENDU que Ferme Vaillancourt et Fils, dont le siège est situé à Compton, est engagée dans une démarche de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser une mise en culture de milieux humides de valeurs écologiques faibles à modérées, d'une superficie de 13,7 hectares, sur le lot 4 396 705 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton, dans le bassin versant de la rivière Coaticook ;

ATTENDU qu'elle souhaite compenser la perte de 13,7 hectares de milieux humides, par la mise en place d'une servitude de protection écologique de 32 hectares sur l'ensemble du lot 1 803 862 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, «Parc de la rivière Coaticook / Lot 1 803 862», situé en la municipalité de Compton, dans le bassin versant et contiguë à la rivière Coaticook ;

ATTENDU que la création du «Parc de la rivière Coaticook / Lot 1 803 862» et de la servitude de protection écologique est basée sur le principe d'un fonds SERVANT (propriété qui supporte la charge que constitue la servitude) et d'un fonds DOMINANT (propriété au profit de laquelle cette charge a été établie);

ATTENDU que le lot 1 803 862 serait constitué en fonds Servant sous la responsabilité du propriétaire du lot ;

ATTENDU que le fonds Dominant doit également être attaché à un titre de propriété et que son propriétaire assurerait la gestion du «Parc de la rivière Coaticook / lot 1 803 862» ;

ATTENDU que Ferme Vaillancourt et Fils souhaite établir rapidement une servitude de protection écologique et a adressé une demande à cet effet en date du 1^{er} octobre afin que la MRC de Coaticook assure la gestion «Parc de la rivière Coaticook / lot 1 803 862» et devienne ainsi responsable du fonds dominant ;

ATTENDU que le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook dont un objectif à long terme est de garder un espace naturel le long de la rivière Coaticook, cadre avec les objectifs du fonds dominant liés à la création du «Parc de la rivière Coaticook / lot 1 803 862» ;

ATTENDU que certains détails concernant le fonds dominant sont encore à établir ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que tous les frais inhérents à la création, l'établissement par acte notarié et la publicité au bureau de la publicité des droits de cette servitude ainsi que l'établissement du Fonds dominant, seront à la charge de Ferme Vaillancourt et fils ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'appuyer la démarche de mise en place d'une servitude de protection écologique de 32 hectares sur l'ensemble du lot 1 803 862 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, «Parc de la rivière Coaticook / Lot 1 803 862» telle que présentée par Ferme Vaillancourt et fils et d'étudier la possible implication de la MRC de Coaticook d'agir à titre de responsable du fonds dominant si une telle servitude devait se concrétiser.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Guylaine Blouin | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

12.6 LANCEMENT DU GUIDE ÊTRE AIDANT, PAS SI ÉVIDENT!

La secrétaire dépose l'invitation de la Table de concertation des aînés de participer au lancement du guide être aidant, pas si évident! Qui se tiendra au Centre communautaire Élie-Carrier le 6 novembre prochain.

12.7 INVITATION DU PRÉSIDENT DE LA FQM

La secrétaire dépose l'invitation de Richard Lehoux, Président de la FQM à participer à la tournée les Rendez-vous du président lors de son arrêt à Cookshire-Eaton le 19 novembre prochain. Les élus sont invités à s'inscrire au <http://fqm.ca/rendez-vous-du-president/cookshirte-estrie-19-novembre-2015/>



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, soient : une rencontre avec le CIARC pour l'implication de la MRC au niveau de l'incubateur d'entreprises maraîchères, une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie, une rencontre avec le Réseau d'entreprises d'économie sociale visant son maintien malgré une rigueur budgétaire, sa participation à 2 conférences de presse pour le projet de croquarium financé par le Pacte rural et pour le ski de montagne du côté de Forêt Hereford. Il a également participé aux dernières assises de la FQM à Québec.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs indique que la rencontre de Carrefour loisirs se tiendra le 22 octobre.

Nathalie Dupuis, déléguée à la SADC indique que le 22 octobre à 10h30, la Table de concertation régionale tiendra une conférence de presse pour les suites de la consultation citoyenne du printemps dernier. Au niveau des dossiers Famille et Aînés, elle rappelle que la prochaine édition de la Fête régionale de la famille marquera le 25^e anniversaire de l'événement. Elle a participé au Delta à une présentation sur la persévérance scolaire et l'importance de faire de la prévention afin de diminuer les statistiques de décrochage. Elle a également participé au colloque 2015 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 17 et 18 septembre derniers. Au niveau du CAB, Marjorie Tyroler a été nommée directrice générale par le conseil d'administration. Le site web sera revu et amélioré. La façade de l'édifice comporterait certaines déficiences.

Bernard Marion, responsable des dossiers du Pacte rural indique que des sommes sont disponibles pour l'appel de projets automnal du défunt Pacte rural. Au niveau de l'incendie, il rappelle que des sommes sont disponibles au niveau du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires. Les besoins doivent être transmis à la MRC pour transmission au ministère de la Sécurité publique avant le 31 octobre.

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique que les entrevues pour un directeur général, un gérant de ferme et un assistant ont lieu ces jours-ci.

Réjean Masson, responsable des dossiers Services policiers indique que Monsieur Frédéric Pelletier est maintenant directeur du poste de Coaticook. Celui-ci assurait l'intérim depuis plus de 2 ans, suite au départ du lieutenant Étienne Martel.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transport indique qu'Acti-Bus a connu un fort roulement de personnel. Les conditions salariales seront étudiées par le conseil d'administration.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels indique que la rencontre de la Table de concertation culturelle se tiendra la semaine prochaine.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : diverses politiques en lien avec le FDT, le congrès de la FQM, le PIIRL, le suivi de la demande d'aide financière à Tillotson, le suivi des dossiers de vente pour taxes, le suivi des appels d'offres, la préparation de la grande simulation incendie, les demandes d'aide financière pour la formation des pompiers, 33 exercices d'évacuation, inspections en marge du Schéma incendie, présentation de la réglementation de zonage de Martinville, révision du zonage à Stanstead-Est, tournée de consultation sur le schéma d'aménagement et de développement, la délimitation de périmètre urbain, supervision des travaux aux abords du ruisseau Pratt au centre-ville de Coaticook, la supervision et planification de divers travaux, plan d'action pour la vidange des fosses septiques, planification des travaux pour le corridor bleu, finalisation de la campagne d'échantillonnage, surveillance de travaux de stabilisation et d'entretien, 7 permis d'abattage d'arbres, soutien à Forêt Hereford, révision des outils financiers, démarchage pour le motel industriel agroalimentaire, planification des formations aux entreprises, suivi des protocoles de l'appel à projets d'avril, démarchage et soutien aux entreprises, déploiement de projets de Saines habitudes de vie, distribution du planificateur familial, réflexion sur les nouveautés dans le cadre du 25^e de la Fête régionale de la famille, organisation de l'expérience photographique du patrimoine, inscriptions à Acti-Sports, clôture de la saison touristique, fermeture du BAT, fin de la collecte de données statistiques, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 BULLETIN CONTACT – FQM

13.4.1.1 DU 21 SEPTEMBRE 2015

La secrétaire dépose le bulletin d'information Contact de la FQM du 21 septembre 2015.

13.4.1.2 DU 14 OCTOBRE 2015

La secrétaire dépose le bulletin d'information Contact de la FQM du 14 octobre 2015.

13.4.2 STATISTIQUES DE LA LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS

La secrétaire dépose à titre d'informations, les statistiques produites par la ligne Aide Abus Aînés pour la région administrative de l'Estrie en lien avec la maltraitance.

13.4.3 ATELIER SUR LE BUDGET

La secrétaire rappelle aux élus que l'atelier de travail sur le budget se tiendra le mercredi 18 novembre à 19h30. Celui du comité administratif se tiendra le 12 novembre à 15h00.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.4 ÉLECTIONS

La secrétaire rappelle aux élus que le 25 novembre il y aura élection du préfet, préfet adjoint et du comité administratif. Seuls les maires pourront voter lors des élections. Chacun des membres aura autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon les Lettres patentes de la MRC. Le mandat est d'une durée de 2 ans, soit jusqu'en novembre 2017. Les élus souhaitent que les élections débutent à 19h00.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h29.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 octobre 2015.

Responsable des archives